

RÈGLEMENT

Bourse aux jouets 2026



Cette bourse aux jouets est organisée par l'Amicale de l'école Jules Verne. Vous pourrez déposer jusqu'à 26 jouets et matériel de puériculture par liste. Lors de l'inscription, merci de prévoir une pièce d'identité afin de déposer votre liste. Un reçu vous sera remis et demandé lors de la reprise des invendus. Nous vérifierons votre liste ensemble lors de votre dépôt. 2 € par liste vous sera demandé.

Pour les jouets :

Jeux mixtes, déguisements, DVD (maximum 20), consoles de jeux, livres (pour enfants et puériculture, maximum 20) Puzzles, jeux de société, jeux de bébé (complet) peluches de héros DISNEY ou TV (5 maximum, propres et en bon état). Les petits articles (pet'shop, playmobil, lego, petites voitures....) doivent être sous sac plastique transparent (sac congélation par exemple).

Pour les jeux extérieurs :

Vélo, bascule plastique, trottinette, tracteur enfant

Pour le matériel de puériculture : (aux normes de sécurité en vigueur)

Lit, poussette, landau, transat, chaise haute, cosy, chauffe-biberon, siège auto, table et matelas à langer, couette bébé, mixeur pour bébé, sac de couchage enfant, siège vélo, lot de biberons, turbulette, tour de lit.

(Aucun vêtement)

Les articles doivent être propres et en état de fonctionner. Emmener des piles pour les essais (vous conserverez les piles). En cas de vice caché, l'association ne pourra être tenue responsable.

Merci de préparer votre liste et de bien scotcher les étiquettes sur chaque article en utilisant les documents reçus (liste et étiquettes à remplir lisiblement).

C'est à vous de fixer les prix de chaque article en ne mettant que des prix ronds.

Une retenue de 25% du montant des ventes sera prélevée pour le compte de l'association Amicale Jules Verne qui s'occupera de l'installation et de la vente. L'argent récolté sera au profit des enfants de l'école Jules Verne.

Les articles invendus et le paiement (par chèque) vous seront remis devant présentation de votre pièce d'identité et de votre reçu. **Les objets qui ne seront pas récupérés avant la fermeture seront donnés à des associations.**

- Dépôt : **SAMEDI 14 Novembre 2026 de 15h à 17h**

- Vente : **DIMANCHE 15 Novembre 2026 de 9h à 13h**

- Reprise des invendus : **DIMANCHE 15 Novembre 2026 de 15h à 16h**

Les objets invendus et règlements doivent être retirés au moment indiqué ci-dessus. Passé ce délai, ceux-ci seront considérés comme étant offerts à l'amicale.

Tout dépôt de liste entraîne l'acceptation de ce règlement et aucune réclamation ne sera acceptée